



Arrêter une procédure d'avocat

Par **Iswaria**, le **18/05/2009** à **12:01**

Bonjour,
J'ai sollicité un avocat pour mettre au prud'homme mon entreprise.
Cette dernière ayant fait un licenciement abusif.
L'avocat m'a pressé dès le premier RDV pour avoir le dossier complet avec les pièces originales et au deuxième RDV, il s'avère que ses services sont trop honoraires ...1200Euros et 20%. Il n'a pas voulu me rendre mon dossier et m'a obligé à signer et évoquant les huissiers si je n'avais pas les moyens de le payer et qu'il avait tous son temps....
Je me sens pris en otage, j'ai signé jeudi 14 mai 2009, comment puis-je me rétracter sans frais?
Cordialement, Merci

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **12:20**

bonjour, prenez contact soit avec le Conseil de l'Ordre des Avocats de Toulouse, à défaut la Maison de Justice et du Droit (TGI de Toulouse), courage à vous, cordialement
[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]
13, rue des Fleurs
31000 Toulouse
05.61.14.91.50
Fax : 05.62.26.75.77
[fluo]Tribunal de Grande Instance (TGI)[/fluo]
2, allées Jules Guesdes
BP 7015
31007 Toulouse Cedex
05.61.33.70.70
Fax : 05.61.25.68.69